PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 19

Nombre de voix
En exercice : 37
Présentes : 25
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteuse de 4 voix)
Patricia PICARD

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

15 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Programme LEADER : projet de coopération « Hydrologie Régénérative »	Page 3
Participation au programme LIFE RESONAT : Résilience par les Solutions Fondées sur la Nature	Page 4
Adhésion à l'association Pour Une Hydrologie Régénérative (PUHR)	Page 5
Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours – modification du budget prévisionnel et du plan de financement	Page 6
Programme d'éducation à l'environnement et au territoire : sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du Buëch	Page 7
Convention de co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales	Page 8
Programme Leader - Animation territoriale : mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales et ouverture de poste	Page 10
Programme Leader - Ingénierie paysagère d'accompagnement aux opérations d'adaptation au changement climatique et ouverture de poste	Page 12
Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029 – Budget prévisionnel et choix du massif	Page 13
Désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs	Page 15
Modification la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	Page 19
Programme Leader Drôme entre Rhône et Montagnes : délégation à la Présidente pour la signature de prêts relais	Page 20
Soutien au programme d'éducation à l'environnement et au territoire : convention avec une plateforme de financement participatif en vue de la collecte de dons	Page 21
Opération « infusettes – fontaines à eau » : revente de fontaines à des partenaires du territoire	Page 23
Remerciements	Page 23
Signatures	Page 24

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

Nicole PELOUX accueille et remercie les membres du bureau pour leur présence nombreuse.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et de la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 16 juillet 2026 est validé à l'unanimité.

Pour commencer l'ordre du jour, Antonin Dupin, chargé de mission Eau, présente un bilan de sa mission, ainsi que les perspectives possibles. Cela permettra d'arbitrer les délibérations présentées à la suite et de déterminer la poursuite des engagements du Parc sur cette thématique.

Le positionnement du Parc sur cette question de l'eau est reconnu par les élus, l'expérimentation ou la sensibilisation. Ils évoquent la nécessité de continuer à aller vers une déclinaison plus opérationnelle.

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement	11 322 €	53 450 €	5 353 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	70 125 €	65 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de coopération LEADER « Ralentir, répartir, infiltrer : une hydrologie régénérative au service des vivants » rassemble sept territoires LEADER des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud et Occitanie, dont les Groupes d'Actions Locaux (GAL) « Drôme entre Rhône et Montagnes » et « Sisteronais-Buëch ».

Ce projet a pour objet de promouvoir les pratiques émergentes liées au ralentissement et à l'infiltration des eaux pluviales par des aménagements paysagers (haies, noues, mares, surfaces désimperméabilisées…).

Il prévoit des actions communes d'échanges techniques et de communication sur ces pratiques à destination du grand public et des élus. Le Syndicat mixte du Parc propose d'être porteur du projet pour le GAL « Drôme entre Rhône et Montagnes » et de porter en complément un certain nombre d'actions locales. Le Syndicat mixte prévoit d'expérimenter des solutions destinées à favoriser une meilleure gestion du ruissellement en contexte agricole, forestier, alluvial et urbain à l'échelle de la commune de Taulignan. L'objectif est de doter la municipalité d'une vision globale et paysagère des enjeux liés au ruissellement et à l'infiltration, ainsi que d'un plan d'action opérationnel pour y répondre.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en €	**€ HT**	**€ TTC**	**Recettes prévisionnelles en €**	
Prestations actions locales : élaboration d'un plan communal de régénération du cycle de l'eau	18 510 €	*22 212 €*	FEADER/LEADER	52 000 €
Prestations actions communes « communication » : capsules vidéo, conception et impression livret	4 613 €	*5 535 €*		
Prestations actions communes « échanges techniques » : conception et animation des temps d'échange, frais de déplacements	7 982 €	*8 482 €*	CD26 (AAP infiltrer l'eau)	10 000 €
Animation, coordination (0,4 ETP)	28 246 €	*28 246 €*	Commune de Taulignan	3 000 €
Frais de gestion	5 649 €	*5 649 €*		
Sous total éligible à la subvention FEADER	**65 000 €**	**-**	***Sous-total***	**65 000 €**
TVA sur dépenses éligibles		5 125 €	Autofinancement PNR	5 125 €
TOTAL		**70 125 €**		**70 125 €**

Le projet débute en septembre 2026 et durera jusqu'en mars 2028. L'animation du projet est assurée par le chargé de mission Eau à hauteur de 0,4 ETP sur les 19 mois du projet. Les frais de gestion sont valorisés à hauteur de 20% des montants RH. Le plan de financement est prévisionnel ; l'autofinancement de la structure et le montant d'aides publiques sollicitées pourront être augmentés en cas de besoin.

Délibération

- Vu le SAGE Lez approuvé en mai 2025 et ses orientations B15 « Recharger les nappes par un usage des sols favorisant la perméabilité » et F4 « Limiter le ruissellement des terres agricoles par la mobilisation des techniques spécifiques pour les secteurs aggravant l'aléa inondation » ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de la communauté de communes Enclaves des Papes- Pays de Grignan approuvé en juin 2024 et notamment ses fiches actions 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles, 4.4.1 « Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé » et 4.5.2 « Prévenir les inondations et le ruissellement » ;
- Vu le PLU de la commune de Taulignan approuvé en septembre 2025 et notamment son OAP thématique sur la valorisation des fonctionnalités biologiques et climatiques du patrimoine naturel ;
- Considérant les initiatives de rénovation du réseau d'eau potable et de végétalisation des espaces publics portées par la municipalité de Taulignan.
- Considérant la charte du Parc et sa mesure I.3.3 « Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Valide** le principe du projet ainsi que le budget prévisionnel présenté ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Participation au programme LIFE RESONAT : Résilience par les Solutions Fondées sur la Nature (délibération 2026-06-02)

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Fonctionnement	28 333 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	56 667 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	425 000 €	60 à 80% de subventions (Europe et Etat) Soit 255 000 € à 340 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet LIFE RESONAT (REsilience de la Région Sud face au changement climatique par les SOlutions fondées sur la NATure) a pour objectif de mettre en place une ingénierie régionale d'accompagnement des collectivités dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature (SfN). Le projet vise à soutenir l'intégration des pratiques émergentes de végétalisation, de renaturation et de désimperméabilisation dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement des espaces publics.

Porté par la Région Sud, ce projet associe quinze structures dont l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), cinq Parcs naturels régionaux, cinq agences d'urbanisme, la Ligue de Protection des Oiseaux PACA (LPO), France Nature Environnement PACA (FNE) et l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens (AVITEM).

Le budget indicatif du projet LIFE pour l'ensemble du partenariat est de 7,5 millions d'euros. Une subvention européenne est sollicitée à hauteur de 60 % du coût prévisionnel. La Région Sud a fait la demande d'un co-

financement auprès du Ministère de la Transition Ecologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement au nom de l'ensemble du partenariat.

Actuellement en phase de finalisation, le projet prévoit, s'il est retenu par la Commission Européenne, d'apporter un accompagnement direct et renforcé aux collectivités pour une durée de cinq ans (septembre 2027 – septembre 2032). Les Parcs naturels régionaux et les agences d'urbanisme constitueraient l'ancrage territorial du projet et seraient responsables de l'accompagnement des collectivités. C'est ainsi une dizaine de collectivités qui pourraient bénéficier de cette ingénierie dans les Baronnies provençales.
Le coût envisagé du projet pour le Syndicat mixte du Parc des Baronnies provençales est de 425 000 € sur cinq ans. Les missions « Eau » et « Aménagement et paysages » porteraient les accompagnements et seraient financées à hauteur de 0,5 ETP chacune, soit 1 ETP par an pendant cinq ans. Des prestations complémentaires nécessaires aux accompagnements - études de faisabilité, appui à la concertation, animations - sont également éligibles. Ces éléments financiers sont prévisionnels et ont vocation à être précisés avec le chef de file du projet.

Un premier dépôt auprès de la Commission Européenne est prévu le vendredi 18 septembre 2026.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2026-06-01 qui prévoit l'accompagnement d'une commune du Parc dans une meilleure gestion de ses eaux pluviales et de ruissellement ;
- Vu la délibération n°2026-01-02 qui détaille les objectifs de l'AMI Contrat de Parc pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et prévoit notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique des espaces partagés villageois et urbains ;
- Considérant la Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025-2035 adoptée en avril 2025, qui définit des objectifs ambitieux pour la préservation et la valorisation de la biodiversité ;
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus spécifiquement ses orientations III.4 visant à « faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et III.1 visant à « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Valide** la participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme LIFE RESONAT
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Adhésion à l'association Pour Une Hydrologie Régénérative (PUHR) (délibération 2026-06-03)

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	50 €
Investissement	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	50 €	0 €

Rapport :

La Présidente propose l'adhésion à l'association PUHR pour l'année 2026-2027 (septembre à septembre).

Objectifs :

- Impulser des dynamiques territoriales de planification et mise en œuvre d'une régénération des cycles de l'eau ;
- Diffuser la vision, les inspirations, les connaissances et les moyens d'une régénération du cycle de l'eau dans un contexte de changement climatique.

L'adhésion permet également d'accéder à l'offre de formation proposée par l'association.
Montant de la cotisation annuelle : 50 €

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2026-06-01 qui prévoit l'accompagnement d'une commune du Parc dans une meilleure gestion de ses eaux pluviales et de ruissellement ;
- Considérant la charte du Parc et sa mesure I.3.3 « Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatique » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Décide** d'adhérer pour l'année 2026-2027 à l'organisme proposé, pour un montant global de 50 € ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours – modification du budget prévisionnel et du plan de financement (délibération 2026-06-04)

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	5 855,60 €
Investissement	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	5 855,60 €	4 006,04 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré le 4 mars 2026 en faveur du dépôt d'une demande d'aide auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe dans le cadre du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » pour la réalisation d'une année de sensibilisation au pastoralisme dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et du Plan Pastoral de Territoire en 2026.

Un retour des services instructeurs sur les dépenses éligibles (TVA non éligible dans la programmation FEADER 2023-2027) entraine une modification du plan de financement en présentant les dépenses en HT.

Ainsi, il est proposé de modifier le budget prévisionnel et plan de financement de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Intervention sur le pastoralisme dans le cadre d'un évènement local	520 €	520 €	FEADER (Europe) – 34,40 %	1 722,75 €
Journée pasto et passereaux	125 €	150 €		
Ciné-débat Nyons et Sahune	1 375 €	1 650 €	Région AURA – 45,60 %	2 283,65 €
Droit de diffusion du film	150 €	150 €		
Documents élus	550 €	660 €	Autofinancement – 20% (soit 4,5 jours de l'animatrice PPT pour la coordination)	1 001,60 €
Podcast « pasto »	2 188 €	2 625,60 €		
Journée d'accueil des nouveaux élus	100 €	100 €		
Sous total éligible au FEADER	**5 008 €**	**--**	**Sous total**	**5 008 €**
TVA sur dépenses éligibles		847,60€	Autofinancement	847,60€
TOTAL		**5 855,60 €**	**TOTAL**	**5 855,60 €**

Délibération

- Vu la résolution A/RES/76/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 mars 2022, proclamant 2026 « Année internationale des parcours et des pasteurs » et reconnaissant l'importance du pastoralisme et des parcours pour le développement durable, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la préservation des écosystèmes ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026 ;
- Vu la délibération n°2026-03-12 du Bureau syndical du 04 mars 2026 portant sur la demande d'aide pour l'animation et la sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours ;
- Considérant le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019 ;
- Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Valide** la modification du budget prévisionnel et du plan de financement proposé ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Programme d'éducation à l'environnement et au territoire : sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du Buëch (délibération 2026-06-05)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis une quinzaine d'années, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales est partenaire du SMIGIBA dans le cadre des propositions pédagogiques à l'attention des établissements

scolaires de la vallée. De nombreuses actions conjointes ont ainsi été financées auprès des élèves du primaire et du secondaire. Les bénéfices constatés de ces ateliers pédagogiques et sorties découverte sont importants : meilleur respect de la ressource, compréhension des dynamiques hydrologiques, éveil citoyen et participation à des chantiers, etc.

Le comité de rivière du Buëch animé par le SMIGIBA a validé le programme d'actions du nouveau contrat de rivière « eau et climat » du Buëch le 27 juin 2025. Ce contrat prévoit que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales soit maitre d'ouvrage sur trois fiches du volet C2 "sensibilisation", conformément aux orientations prévues et en lien avec la stratégie éducative du SMIGIBA.

Cette maitrise d'ouvrage permettra de mener des actions d'éducation au territoire et à l'environnement sur la thématique des milieux aquatiques en bénéficiant d'un taux d'intervention de l'Agence de l'Eau de 70%. Ces actions se traduiront principalement par des ateliers pédagogiques au sein des établissements scolaires de la vallée, aux structures de loisirs présentes (centres de vacances et centres de loisirs), au grand public ainsi que par des actions de formations thématiques à destination des professionnels locaux de l'éducation au territoire et à l'environnement. Des actions auprès du grand public sont aussi prévues dans le cadre de projets spécifiques (ex. AAP Récit de Paysages de la DRAC PACA). Des actions de communication ou de sensibilisation pourront être proposées également (reportages, relais presse, vidéos, podcasts radio, expositions, etc.)

Les thématiques abordées lors de ces actions toucheront à toutes les facettes du Buëch et de ses affluents : cycle de l'eau, géomorphologie et formation des cours d'eau, dynamiques hydrologiques, risques naturels, biodiversité, cohabitation des usages, lien avec les patrimoines locaux, etc.

Les actions bénéficieront à tous les établissements scolaires de la vallée, y compris ceux extérieurs au périmètre des Baronnies provençales (Aspres, la Faurie-Montbrand, Lus-la-Croix-Haute). Elles seront prioritairement portées sur le terrain par le réseau des intervenants spécialisés partenaires du Parc.

Délibération

- Considérant le Contrat de rivière du Buëch Eau et Climat 2026-2031 et notamment son volet C2 « Communication et sensibilisation » ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure I.3.2 « Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Décide** d'être maitre d'ouvrage des fiches C2-1, C2-2 et C2-4 du contrat de rivière Buëch Eau et Climat 2026-2031 ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Convention de co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales (délibération 2026-06-06)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°25-0412 du 17 octobre 2025, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a créé la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales qui se trouve entièrement dans le Parc naturel régional et couvre quatre Communes : Eourres, Barret-sur-Méouge, Salérans et Val-Buëch-Méouge. Elle couvre une surface de 970 ha pour 155 parcelles cadastrales communales. Elle est en partie entourée par un périmètre de protection,

à Barret-sur-Méouge et Éourres, d'une superficie de 703 ha comprenant 720 parcelles cadastrales. L'élaboration de cette Réserve Naturelle Régionale a été portée par le CEN PACA. Elle est le fruit d'une collaboration étroite entre celui-ci, le Syndicat mixte du Parc et les Communes : la réalisation des trois ABC d'Eourres, Val-Buëch Méouge et Méouge aval ont notamment contribué à la connaissance naturaliste nécessaire à la création de la RNR.

Elle est principalement centrée sur les enjeux de connaissance et de préservation des vieux boisements et prévoit une règlementation particulière visant à assurer :

- la protection des milieux et des espèces ainsi que les minéraux et les fossiles ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités humaines.

Le conservateur, employé par le CEN PACA, est responsable du respect de cette règlementation sur le terrain. Il est assermenté. Le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait connaître son souhait de voir le Syndicat mixte du Parc devenir co-gestionnaire de cette RNR auprès du CEN PACA. Il convient dorénavant d'approuver la convention qui définit les responsabilités, co-responsabilités et participations des différents gestionnaires (CEN, SM du Parc, Communes, Région). Le Syndicat mixte du Parc est responsable de :

- La réalisation de la maitrise d'ouvrage des études complémentaires relatives au patrimoine paysager ;
- La définition d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au territoire et conduire les actions de sensibilisation EET ;
- L'élaboration d'outils pédagogiques et de valorisation des patrimoines ;
- La mise en œuvre des projets en lien avec des démarches d'interprétation du paysage.

Délibération

- Considérant la délibération du Conseil régional n°25-0412 du 17 octobre 2025 portant classement de la Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales et de son périmètre de protection ;
- Considérant l'arrêté n°2025-439 portant désignation des gestionnaires de la Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales sise dans les Hautes-Alpes sur une partie du territoire des communes de Barret-sur-Méouge, Eourres, Salérans et Val-Buëch-Méouge ;
- Considérant les conclusions du comité de pilotage du 24 juin 2026 relatif à la composition du comité consultatif de la RNR et au projet de convention de co-gestion ;
- Considérant l'orientation I.1.4 de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales visant à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Approuve** la convention de cogestion de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales liant la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur, les Communes de Val-Buëch-Méouge, Salérans, Barret-sur-Méouge et Eourres et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies orientales ;
- **Dit** que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage dans la mise en œuvre de cette convention en tant que co-gestionnaire dans la limite de ses moyens financiers et qu'il ne peut à ce jour s'engager que sur les points suivants :
 - Proposer un stage de 4 à 6 mois par an répondant à un enjeu de la RNR ;
 - Mobiliser du temps de la responsable scientifique et prospective pour contribuer à l'animation du Conseil scientifique de la Réserve qui est également le Conseil scientifique du Parc naturel régional ;
 - Mobiliser une partie des moyens dédiés à l'éducation au territoire et à l'environnement en lien avec la RNR et au bénéfice des Communes qui en sont membres ;
- **Dit** que les engagements du Syndicat mixte du Parc seront phasés et mise en œuvre dans le cadre des comités de pilotage de la RNR ;

- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention visant à financer les engagements du Syndicat mixte dans la convention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Programme Leader - Animation territoriale : mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales et ouverture de poste (délibération 2026-06-07)

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement		56 272.04€	28 136.02€
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	84 408,05 €	65 443,26 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat mixte du Parc porte, à l'échelle du massif des Baronnies provençales, la stratégie « Re-prendre l'air dans les Baronnies provençales », dans le cadre du dispositif « espace valléen » de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) pour la période 2021-2027.

Dans ce cadre, l'État (FNADT) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont financé une étude en trois phases visant à créer un réseau de « maisons thématiques » destiné à valoriser les ressources et savoir-faire des Baronnies provençales, tout en respectant les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire. Cette étude a permis d'identifier **13 maisons thématiques**, de définir un positionnement spécifique pour la Maison du Parc au sein de ce réseau, et de formuler des préconisations pour la mise en réseau de ces lieux. Le Bureau syndical, réuni le 14 octobre 2025, a validé ce diagnostic et autorisé la recherche de financements pour la mise en œuvre du scénario retenu (scénario 4).

Pour concrétiser cette dynamique, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires souhaitent mettre en œuvre un projet d'émergence du réseau des maisons thématiques, articulé autour de trois axes :

- le déploiement d'un réseau à visée promotionnelle, par la création d'outils de communication donnant à voir l'ensemble des membres du réseau ;
- le développement d'une culture commune de médiation entre gestionnaires, par la formation des équipes d'accueil à la médiation des patrimoines et au tourisme durable, et la mise en place d'un référentiel d'accueil partagé ;
- la construction de projets communs entre les maisons thématiques, avec un volet équipement des sites et un volet développement d'animations partagées, en confortant la place de la Maison du Parc dans ce réseau.

Ce projet s'appuie exclusivement sur des lieux déjà existants et repose sur le recrutement, au sein du Syndicat mixte du Parc, d'une personne à 0,5 ETP pendant 18 mois, chargée de l'animation du réseau et de la préparation du modèle économique qui en assurera la pérennité à l'issue du financement LEADER.

Pour mener à bien cette action, il est proposé le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	€ HT	€ *TTC*	Recettes	Montant en €
Chargé.e de projet animation territoriale – Frais salariaux (0,5 ETP sur 18 mois – janvier 2027 => 30 juin 2028)	41 202,72 €	*41 202,72 €*	Programme LEADER « Drôme entre Rhône et Montagnes » - 80%	65 443,26 €
Coûts indirects 20% des coûts salariaux	8 240,54 €	*8 240,54 €*		
Prestations appui méthodologique pour la définition du modèle économique et juridique	5 000 €	*6 000 €*		
Animations pédagogiques : 15 séances d'une demi-journée	3 000 €	*3 000 €*		
Prestations de communication : création d'une identité visuelle, outils de communication et plan de communication digital	8 000 €	*9 600 €*		
Ingénierie du Syndicat mixte du Parc sur les 18 mois du projet + coûts indirects liés : - Responsable communication 5 jours - Chargée de mission éco-tourisme 48 jours	16 364,79 €	*16 364,79 €*	Autofinancement du Syndicat mixte du Parc : valorisation du temps de travail - 20%	16 364,79 €
Sous total éligible au FEADER	**81 808,05 €**	**--**	**Sous total**	**81 808,05 €**
TVA sur dépenses éligibles		2 600 €	Autofinancement	2 600 €
TOTAL		**84 408,05**	**TOTAL**	**84 408,05**

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Considérant l'avis du Bureau syndical du 14 octobre 2025 validant la recherche de financements pour la mise en place du réseau des maisons thématiques ;
- Considérant l'étude menée en 2023 sur la stratégie de mise en réseau et de valorisation des maisons thématiques culturelles, touristiques et citoyennes des Baronnies provençales ;
- Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "Animation territoriale", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 17h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : "Mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales"

 Et ce à compter du 1er janvier 2027
- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat·e et au maximum égale à l'IB 542/ IM 466 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Programme Leader - Ingénierie paysagère d'accompagnement aux opérations d'adaptation au changement climatique et ouverture de poste (délibération 2026-06-08)

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028
Fonctionnement	32 375 €	13 875 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	46 250 €	35 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Grâce à l'impulsion du dispositif, avenir montagne ingénierie, le Syndicat mixte du Parc déploie depuis 2022 une ingénierie paysagère auprès des Communes classées. Il a engagé en 2024 l'élaboration d'un plan de paysage qui entre en fin d'année dans sa dernière phase d'élaboration, le plan d'actions. Afin d'organiser la mise en œuvre de celui-ci, une collaboration avec le CAUE de la Drôme est mise en place visant à accompagner la conception de projets d'aménagement d'espaces publics de communes drômoises cherchant à s'adapter au changement climatique par des actions de désartificialisation, de désimperméabilisation, de renaturation, de création d'îlots de fraîcheur…

Il s'agit de coordonner l'ingénierie architecturale, paysagère et urbaine dispensée par le CAUE de la Drôme et le Syndicat mixte du Parc dans la partie drômoise de son territoire afin de déployer un programme d'accompagnement auprès des communes centres-bourgs éligibles. Ces interventions pourront s'appuyer sur les opérations retenues dans le cadre de l'AMI « qualité des villages » lancé par le Syndicat mixte du Parc en 2026 qui auraient vocation à être financées en investissement via le « contrat de Parc ». 14 projets ont été à ce jour déposés auprès de la Région.

Il s'agira de tirer parti de projets pilotes et expérimentaux menés pour en partager les retours d'expériences dans les autres communes rurales des Baronnies provençales drômoises et y déployer dans un second temps des opérations d'aménagement inspirantes. Ces opérations devront mobiliser les habitants pour assurer qu'elles répondent à leurs besoins et usages d'une part et qu'elles accompagnent les changements de comportements induits d'autre part.

L'ingénierie ainsi apportée permettra de produire des outils de retour d'expériences et de capitalisation sur les projets qui pourront être mis à disposition de l'ensemble du territoire. Ces outils seront complétés d'actions de sensibilisation à destination des élu.e.s locaux, des acteurs économiques de la chaîne de l'aménagement (des concepteurs, maîtres d'œuvre et entreprises), du grand public et des publics scolaires.

Le projet s'appuie, au Syndicat mixte du Parc, sur l'ingénierie apportée par le poste d'un chargé de mission aménagement et paysages pour 0,5 ETP de son temps et sera déployé entre le 1er janvier 2027 et le 30 juin 2028 selon le budget et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles en €	€ HT	€ TTC	Recettes prévisionnelles en €	
Ingénierie du CAUE de la Drôme	32 000 €	*32 000 €*		
Ingénierie du Syndicat mixte du Parc	32 000 €	*32 000 €*		
Prestations de communication (conception et réalisation de supports et d'outils de sensibilisation)	5 500 €	*6 600 €*	FEADER/LEADER	70 000 €
Actions de sensibilisation	2 000 €	*2 000 €*		
Frais de gestion	16 000 €	*16 000 €*		
Sous total éligible à la subvention FEADER	**87 500 €**	**-**	***Sous-total***	**70 000 €**
TVA sur dépenses éligibles		1 100 €	Autofinancement PNR et CAUE de la Drôme	18 600 €
TOTAL		**88 600 €**		**88 600 €**

Délibération

- Considérant l'appel à projet ouvert par le GAL « Drôme Entre Rhône et Montagnes » pour la période 2023-2027 et plus spécifiquement sa fiche-Action n° 1 « Organisation Territoriale » ;
- Considérant la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus spécifiquement son orientation III.1 visant à « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Approuve** la réalisation du projet « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales drômoises » conformément au budget et plan de financement exposé ci-avant ;
- **Dit** que l'autofinancement sera partagé entre le CAUE de la Drôme et le Syndicat mixte du Parc conformément à la convention de coopération annexée à la présente délibération **;**
- **Approuve** ladite convention ;
- **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "Chargé de projet Aménagement Paysages", de catégorie A, à temps complet pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales drômoises »

 Et ce à compter du 1er janvier 2027
- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat·e et au maximum égale à l'IB 619/ IM 524 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029 – Budget prévisionnel et choix du massif (délibération 2026-06-09)

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028	2029
Fonctionnement	60 000 €	94 900 €	95 090,41 €
Investissement	--	--	--

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	249 990,41 €	199 992,33 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, la fréquence et l'intensité d'aléas tels que les feux de forêts ou les inondations devraient s'accroître dans les Baronnies provençales dans les années et décennies à venir.

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Parc pilote des projets de Gestion intégrée des risques naturels (GIRN). Afin de poursuivre cette dynamique et dans la continuité des précédents projets GIRN, la Présidente propose de répondre à l'appel à projets FEDER-Massif des Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » qui permettra au Parc :

- De mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les risques naturels du territoire auprès des habitants, visiteurs et acteurs du territoire ;
- L'animation des précédents plans d'action réalisés dans les massifs de Pierrelongue et du Nyonsais ;
- La participation à des expérimentations de moyens intégrés de gestion des risques naturels ;
- De réaliser un plan d'actions concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans l'un des massifs drômois du territoire du Parc ;

Pour ce dernier point, le Bureau syndical doit prioriser un premier secteur pour l'élaboration du troisième plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie de son territoire : l'ensemble du territoire étant concerné par cet enjeu, le secteur retenu sera celui où le plus grand nombre de communes seront demandeuses et prêtes à s'engager.

Conformément aux modalités d'intervention du FEDER, la Présidente propose de solliciter des financements de l'Etat et de l'Union Européenne (FEDER-Massif des Alpes) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**Montant TTC (€)**	**Recettes**	**Montant (€)**
Frais de personnel : - Chargée de mission Risques naturel (0,6 ETP, 3 ans) - Coordinateur écoguides « Ambassadeur pour la prévention des risques naturels » (0,5 ETP, 3 ans)	151 585,90 €	AAP FEDER – Massif des Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » (60%)	149 994,25 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	1 030,00 €		
Plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans un massif – Prestation externe	71 000,00 €	Crédits Etat DFCI – DDT26 (20%)	49 998,08 €
Formations et animations pédagogiques (Baronautes, Escape Game…)	8 205,00 €	Auto-financement (20%) *Dont fonds propres* *Dont coûts indirects*	49 998,08 € *33 643,57* *16 354,51*
Communication (impression du livret-jeux et outils de communication)	1 815,00 €		
Coûts indirects (7%)	16 354,51 €		
TOTAL	**249 990,41 €**	**TOTAL**	**249 990,41 €**

Discussion

Les élus échangent longuement sur les circonstances exceptionnelles de cet été 2026 et constatent à regret qu'il faut choisir un massif d'étude alors que l'ensemble du territoire du Parc devrait pouvoir bénéficier de moyens dédiés pour la prévention du risque incendie. Malheureusement les moyens du GIRN ne

correspondent pas aux besoins. Certains élus demandent des explications sur le découpage des massifs proposés.

Au vu des échanges en séance, l'assemblée décide de solliciter par courrier les communes des deux périmètres pressentis (Vallée de l'Ennuyé et Hautes Gorges de l'Eygues) afin de recueillir leur positionnement sur ce projet. Les élu.es présents proposent également la rédaction d'une motion à présenter au prochain Comité syndical, pour solliciter des moyens sur l'ensemble du territoire du Parc.

Délibération

- Considérant l'AAP FEDER-Massif des Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » ;
- Considérant la mesure I.2.3 de la charte du Parc visant à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et son objectif de « Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection des forêts patrimoniales » ;
- Considérant la mesure II.4.5 de la charte du Parc visant à « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » et son objectif de « Structurer l'offre d'actions et de formations, afin de favoriser la prise en compte, par la population, des enjeux en matière de développement durable, de préservation des patrimoines naturels et culturels et culture du risque naturel » ;
- Considérant l'article 7 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales qui autorise le Syndicat mixte du Parc à conventionner avec tout partenaire associé qui contribuerait à la mise en œuvre de la charte ;

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 1 non voté, le Bureau syndical

- **Décide** de répondre à l'appel à projets FEDER-Massif des Alpes « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » ;
- **Valide** le plan de financement et le périmètre de massif présentés ;
- **Dit** que les communes concernées vont être sollicitées pour connaitre leur intérêt par rapport au projet
- **Décide** de rédiger une motion à l'attention des services de l'Etat en Drôme, dans les Hautes-Alpes et l'ensemble des partenaires financiers pour affirmer l'engagement des élus du Parc dans la prévention des risques naturels et plus spécifiquement du risque incendie, et solliciter leur soutien en ce sens ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs (délibération 2026-06-10)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose aux membres du Bureau qu'il y a lieu de procéder aux désignations des représentants du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs.

Délibération

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 voix contre, le Bureau Syndical,

- **Décide** de désigner les délégués suivants pour représenter le Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs :

Relations extérieures, villes-portes et finances

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Nicole PELOUX, présidente
- Emilie RUIN, directrice
- Lionel TARDY, en sus de la Présidente et de la Directrice, membres d'office.

Comité de massif des Alpes
- Nicole PELOUX, titulaire
- Agnès ROSSI, suppléante

Association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur » :
- Nicole PELOUX
- Lionel TARDY
- Agnès ROSSI

Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) :
- Nicole PELOUX
- Anne GENTIL, titulaire
- Claude AURIAS, suppléant

Comité de programmation LEADER 2023-2027 GAL Pays Gapençais
- Anthony MILLOT

Comité de programmation Leader Pays Diois
- Marc PICCARDI, titulaire
- Carole ROUX, suppléante

Comité de suivi interfonds Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027
- Nicole PELOUX
- Agnès ROSSI, suppléante

Elu.e référent.e handicap pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Béatrice BOSSENEC

Assemblée générale du Pays Une autre Provence
- Bruno EYSSERIC

Pastoralisme, sylvo-pastoralisme et agrivoltaïsme lié à l'élevage

Association Départementale d'Economie Montagnarde (Pastoralisme)
- Claudine GOURDON

Culture, au patrimoine et artisanat d'art

Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle - Baronnies en Drôme provençale
- Didier LEROY

Association Maison du Patrimoine culturel lavandicole de Provence (MPCLP)
- Nicole PELOUX

Environnement, transition écologique et risques naturels

Comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

- Yannis ROCHAS
- Éric PHELIPPEAU

Comité régional de la biodiversité SUD

- Béatrice BOSSENEC
- Françoise BELLANGER

Comités de pilotage Natura 2000 :

Site Natura 2000	Numéro	Opérateur / animateur	Avancement	Représentant·e
Baronnies - Gorges de l'Eygues	FR8212019	PnrBp	Animation	Philippe CAHN
Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	FR8201689	PnrBp	Animation	Bruno EYSSERIC
Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol	FR8201695	PnrBp	Elaboration du DOCOB	Francis BOMPARD
Aygues	FR9301576	Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues	Animation	Philippe AILLAN
Ouvèze et Toulourenc	FR9301577	Pnr du Mont-Ventoux	Animation	Frédéric ROUX
Gorges de la Méouge	FR9301518	SMIGIBA	Animation	Jason PEYRE
Le Buëch	FR9301519	SMIGIBA	Animation	Gilles CREMILLIEUX
Ceüse - Montagne d'Aujour - Pic de Crigne - montagne de Saint-Genis	FR9301514	SMIGIBA	Animation	Marianne SALLES
Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna	FR8201688	PnrBp	Animation	Marc PICCARDI
Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon	FR8201685	PnrBp	Animation	Marc PICCARDI

Comité de rivière Buëch

- Emma GARNIER

Comité de rivière AEygues

- Éric BOLLARD

Comité de rivière Méouge

- Florent ARMAND

Commission locale de l'eau du LEZ

- Rosy FERRIGNO

Commission Locale de l'Eau Durance

- Nicole PELOUX

Conseil d'Administration de l'Association Vautours en Baronnies

- Philippe CAHN

Paysages et habitabilité

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET)

- Bruno EYSSERIC

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire de la région Sud (SRADDET)

- Bruno EYSSERIC

Conseil d'Administration du CAUE de la Drôme

- Pascale ROCHAS

Conseil d'administration / Assemblée générale CAUE des Hautes-Alpes

- Lionel TARDY

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Buëch Dévoluy

- Éric CHAPON

Tourisme responsable et durable et marque Valeurs Parc

Agence de Développement Touristique de la Drôme

- Frédéric ROUX

Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme provençale

- Emilie RUIN

Destination Drôme provençale

- Frédéric ROUX

Energies renouvelables et transition énergétique

Conseil d'Administration du CEDER

- Christelle RUYSSCHAERT

Action sociale et aux instances de dialogue avec le personnel

Centre de gestion de la Drôme : Santé et Sécurité au Travail

- Agnès ROSSI

CNAS (Centre National de l'Action Sociale)

- Agnès ROSSI

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Modification la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (délibération 2026-06-11)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc, le Bureau Syndical avait décidé, par délibération n° 2019-05-16 du 31/05/2019, de mettre en œuvre le télétravail au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

A l'issue d'une période d'expérimentation, le Bureau syndical a, par délibération n°2023-05-02 en date du 24/03/2023, approuvé la charte du télétravail. Celle-ci prévoit, notamment, que les jours de télétravail, dans la limite de 2 par semaine, sont des jours fixes déterminés préalablement.

Le déploiement de la solution Lucca, outil de gestion RH, offre désormais la possibilité de faire évoluer cette organisation. La Présidente propose en conséquence de modifier la charte du télétravail afin de substituer aux jours fixes un système de jours flottants, permettant à chaque agent de choisir librement, dans la limite de deux jours par semaine, ses jours de télétravail.

Les conditions suivantes demeurent inchangées :

- le mardi reste un jour non télétravaillable ;
- chaque agent doit être présent sur site au minimum deux jours par semaine, quelle que soit sa quotité de travail.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L430-1 ;
- Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/07/2026 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Approuve** la proposition la Présidente pour l'instauration de jours de télétravail flottants : modalité de mise en œuvre rendue possible grâce au déploiement d'un outil de gestion RH efficient, et ce à compter de ce jour ;
- **Valide** le projet de charte de télétravail annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Programme Leader Drôme entre Rhône et Montagnes : délégation à la Présidente pour la signature de prêts relais (délibération 2026-06-12)

Rapport :

La Présidente rappelle que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales assure, en qualité de structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL), l'animation du programme européen LEADER « Drôme entre Rhône et Montagnes » sur la période de programmation 2023-2027.

Elle rappelle que par délibération n° 2023-13-03 du 24 novembre 2023, le Comité Syndical avait déjà conféré à la Présidente toutes délégations utiles à la réalisation d'un instrument financier type prêt relais afin de couvrir le besoin de trésorerie lié au portage du programme LEADER, pour un montant maximal de 535 000 €. Le crédit relais souscrit auprès du Crédit Mutuel arrive à échéance et doit être remboursé en décembre 2026. Or, en raison du décalage de versement des subventions européennes, le besoin de trésorerie se poursuit jusqu'à la fin de la programmation LEADER (2027).

Il y a donc lieu d'autoriser la Présidente à souscrire un nouvel instrument financier type prêt relais ou ligne de trésorerie pour couvrir la période restant à courir.

Cet emprunt serait géré en budget annexe et les frais afférents seraient partagés par les membres de l'entente ; les 9 communautés communes composant cette dernière avec le PnrBp étant solidaires financièrement de ce dernier.

Délibération

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, notamment les articles 17 et 19 ;
- Vu la convention portant désignation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales en tant que structure porteuse du GAL « Drôme entre Rhône et Montagnes » dans le cadre du programme LEADER ;
- Vu la délibération n° 2023-07-03 du Bureau syndical du 25 mai 2023 ayant pour objet la convention d'entente du Groupement d'Action Locale « Drôme entre Rhône et Montagnes » ;
- Considérant que l'animation du programme LEADER est assurée par une équipe de 5 postes dont la rémunération est financée par des subventions (FEADER et cofinancements) versées avec un décalage par rapport à l'engagement des dépenses ;
- Considérant que ce décalage de versement génère un besoin de trésorerie pour assurer la continuité du paiement des charges de personnel affectées à l'animation du programme, dans l'attente du versement des subventions correspondantes ;

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention, le Bureau syndical

- **Délègue** à la Présidente la faculté de réaliser, dans les conditions fixées ci-après, des emprunts ou lignes de trésorerie destinés à financer l'avance de trésorerie nécessaire à la gestion du programme Leader "Drôme entre Rhône et Montagnes".
- **Précise que** Les emprunts pourront être :
 - à court ou moyen terme ;
 - libellé en euros ;
 - avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;
 - le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci- après définies :
 - des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus désignées.
- procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à la Présidente pour la réalisation de ces emprunts ou lignes de trésorerie, la signature des contrats à passer avec les établissements prêteurs et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
- **Donne** tout pouvoir à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Soutien au programme d'éducation à l'environnement et au territoire : convention avec une plateforme de financement participatif en vue de la collecte de dons (délibération 2026-06-13)

Délibération sans incidence financière (en dépenses)

Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat mixte du Parc porte un programme pédagogique au profit des scolaires des Baronnies provençales. Afin de compléter son financement, il est envisagé de recourir à une plateforme de financement participatif, permettant de collecter des dons auprès du public par voie dématérialisée.

Il est précisé que cette collecte prendra exclusivement la forme de dons manuels, sans contrepartie offerte aux donateurs. Le Syndicat mixte ne met en place aucun dispositif de mécénat au sens des articles 200 et 238 bis du code général des impôts : en conséquence, aucun reçu fiscal (Cerfa n°11580*03 ou équivalent) ne sera délivré aux donateurs, ce qui sera clairement indiqué sur la page de collecte et dans la convention conclue avec la plateforme.

La mise en œuvre de cette collecte suppose la signature d'une convention avec une plateforme dédiée, définissant notamment les modalités de reversement des fonds, la commission prélevée, la durée de la campagne et les responsabilités respectives des parties. Il est proposé d'autoriser la Présidente à choisir la plateforme, à signer cette convention et à lancer la campagne de dons.

Discussion

Le vice-président en charge de ce dossier précise que le recours au financement participatif intervient dans un contexte de suppression des subventions par la Région Sud et de la fragilisation des financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur cette mission. Seul le Département de la Drôme a maintenu son soutien pour l'année scolaire 2026-2027. Les élus se questionnent sur le choix de faire appel aux citoyens via cette plateforme alors que la mission « éducation au territoire et à l'environnement » est une mission première des Parcs naturels régionaux, inscrite dans le code de l'environnement. Ce mode de financement pourrait conduire à une mauvaise interprétation du grand public. Il est proposé de réfléchir de façon plus structurelle à la diversification des ressources ; le recours aux dons peut être une solution d'urgence mais absolument pas

pérenne. Les élus souhaitent aussi qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des maires des communes du Parc pour les informer de la situation et leur proposer d'établir des courriers de soutien.

Délibération

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;
- Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'acceptation des dons et legs ;
- Vu l'avis conforme du comptable public, en date du15 septembre 2026, conformément à l'article L1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 21 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales qui prévoit que les ressources de fonctionnement comprennent les produits des dons et legs ;
- Considérant que le Syndicat mixte souhaite recourir à une plateforme de financement participatif afin de collecter des dons manuels destinés à financer le programme pédagogique au profit des scolaires des Baronnies provençales ;
- Considérant que cette collecte se fera exclusivement sous forme de dons, sans contrepartie offerte aux donateurs, et qu'elle ne relève pas du régime du mécénat au sens des articles 200 et 238 bis du code général des impôts ;
- Considérant qu'en conséquence, aucun reçu fiscal ne sera délivré aux donateurs, ce qui devra être clairement mentionné dans la convention et sur la page de collecte ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 1 abstention, le Bureau syndical

- **Autorise** le recours à une plateforme de financement participatif en vue de collecter des dons manuels, sans contrepartie, destinés au financement du programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement ;
- **Dit** que ce dispositif pourra être reconduit pour d'autres projets portés par le Syndicat mixte du Parc le cas échéant ;
- **Précise** que cette opération ne constitue pas une opération de mécénat et qu'aucun reçu fiscal ne sera délivré aux donateurs, ce qui sera expressément mentionné dans la convention et porté à la connaissance du public sur la page de collecte ;
- **Rappelle** que le recours au financement participatif constitue un dispositif complémentaire aux financements publics et ne saurait s'y substituer ;
- **Invite** les communes membres bénéficiaires du programme pédagogique à se mobiliser aux côtés du Syndicat mixte du Parc pour soutenir ce programme auprès des financeurs ;
- **Autorise** la Présidente à sélectionner la plateforme de financement et à signer la convention à intervenir avec la plateforme retenue, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Opération « infusettes – fontaines à eau » : revente de fontaines à des partenaires du territoire (délibération 2026-06-14)

Délibération sans incidence financière (en dépense)

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2025-03-11 du 18 février 2025, le Bureau syndical a décidé de céder les fontaines à eau installées dans les Offices de tourisme et Bureaux d'accueil touristique aux structures volontaires, pour un montant unitaire de 150 € TTC, et d'arrêter le contrat d'entretien conclu avec la société Aquafontaine. Il avait alors été prévu que les fontaines non reprises par les Offices de tourisme soient revendues via la plateforme Agorastore.

Huit fontaines n'ont, à ce jour, pas trouvé preneur parmi les Offices de tourisme et restent donc à céder. Afin de faciliter leur écoulement, il est proposé d'élargir les modalités de cession en autorisant leur vente en direct, en dehors de la plateforme Agorastore, à toute personne physique ou morale qui souhaiterait en faire l'acquisition. Plusieurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour ces équipements.

Le tarif appliqué resterait inchangé par rapport à celui fixé par la délibération du 18 février 2025, soit 150 € TTC l'unité.

Délibération

- Vu la délibération n°2025-03-11 du 18 février 2025 « Opération infusettes – fontaines à eau – Suites de l'opération », fixant le montant unitaire de cession des fontaines à 150 € TTC et prévoyant leur revente sur la plateforme Agorastore pour celles non reprises par les Offices de tourisme ;
- Considérant que huit fontaines n'ont pas été reprises par les Offices de tourisme ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 « Promouvoir par l'éveil des sens une nature qui a du sens ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Autorise** la vente en direct des fontaines, à toute personne physique ou morale qui en ferait la demande ;
- **Décide** de maintenir le montant unitaire de cession à 150 € TTC, tel que fixé par la délibération n°2025-03-11 du 18 février 2025 ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox).

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 18h45.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Kévin QUEYREL
Secrétaire de séance :

REÇU EN PREFECTURE
le 17/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20260915-2026_06_11-

Objet : Modification la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc, le Bureau Syndical avait décidé, par délibération n° 2019-05-16 du 31/05/2019, de mettre en œuvre le télétravail au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

A l'issue d'une période d'expérimentation, le Bureau syndical a, par délibération n°2023-05-02 en date du 24/03/2023, approuvé la charte du télétravail. Celle-ci prévoit, notamment, que les jours de télétravail, dans la limite de 2 par semaine, sont des jours fixes déterminés préalablement.

Le déploiement de la solution Lucca, outil de gestion RH, offre désormais la possibilité de faire évoluer cette organisation. La Présidente propose en conséquence de modifier la charte du télétravail afin de substituer aux jours fixes un système de jours flottants, permettant à chaque agent de choisir librement, dans la limite de deux jours par semaine, ses jours de télétravail.

Les conditions suivantes demeurent inchangées :

- le mardi reste un jour non télétravaillable ;
- chaque agent doit être présent sur site au minimum deux jours par semaine, quelle que soit sa quotité de travail.

Délibération

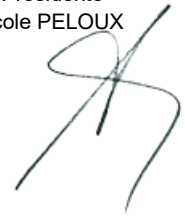
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L430-1 ;
- Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/07/2026 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- **Approuve** la proposition la Présidente pour l'instauration de jours de télétravail flottants : modalité de mise en œuvre rendue possible grâce au déploiement d'un outil de gestion RH efficient, et ce à compter de ce jour ;
- **Valide** le projet de charte de télétravail annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 17/09/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06** **Séance - 15/09/2026**

Président :

Secrétaire :

Bilan de l'action "eau" et arbitrage sur les perspectives 2027-2030 2
Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours – modification du budget prévisionnel et du plan de financement..... 3
Programme d'éducation à l'environnement et au territoire : sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du Buëch..... 4
Convention de co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales 5
Programme Leader - Animation territoriale : mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales et ouverture de poste..... 6
Programme Leader - Ingénierie paysagère d'accompagnement aux opérations d'adaptation au changement climatique et ouverture de poste..... 7
GIRN 2027-2029 – Plan de financement et périmètre de massif 8
Désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs..... 9
Modification de la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales..... 10
Programme Leader entre Drôme et Montagnes : délégation à la Présidente pour la signature de prêts relais..... 11
Soutien au programme d'éducation à l'environnement et au territoire : convention avec une plateforme de financement participatif en vue de la collecte de dons..... 12
Opération « infusettes – fontaines à eau » : revente de fontaines à des partenaires du territoire 13

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Bilan de l'action "eau" et arbitrage sur les perspectives 2027-2030

Unanimité

Date du vote : **15/09/2026 16:15:06**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **23**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**33 Voix**	**100,0 %**
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Picard Patricia		4 voix
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		4 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours – modification du budget prévisionnel et du plan de financement	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 16:16:57**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **23**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**33 Voix**	**100,0 %**
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Picard Patricia		4 voix
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		4 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Programme d'éducation à l'environnement et au territoire : sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du Buëch	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 16:20:49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **23**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**33 Voix**	**100,0 %**

(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Picard Patricia	4 voix
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy	1 voix
(Pommerol) Bompard Francis	1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice	1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles	1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno	1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy	1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard	1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie	1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier	1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric	2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	4 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin	1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole	2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard	2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Convention de co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 16:28:58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **23**

Voix totales : **33**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **33**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**33 Voix**	**100,0 %**

(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Picard Patricia	4 voix
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy	1 voix
(Pommerol) Bompard Francis	1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice	1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles	1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno	1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy	1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard	1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie	1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier	1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric	2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	4 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin	1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole	2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard	2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Programme Leader - Animation territoriale : mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales et ouverture de poste	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 16:36:34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**25 Voix**	**100,0 %**
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Programme Leader - Ingénierie paysagère d'accompagnement aux opérations d'adaptation au changement climatique et ouverture de poste	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 16:41:02**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**25 Voix**	**100,0 %**
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

GIRN 2027-2029 – Plan de financement et périmètre de massif — Adoptée

Date du vote : **15/09/2026 17:27:34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **1**

Voix Exprimées : **23**

Taux d'abstention : **4,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**22 Voix**	**95,7 %**	
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis			1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy			1 voix
(Pommerol) Bompard Francis			1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice			1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe			1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre			2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles			1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe			1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy			1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard			1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole			1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric			2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin			1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis			1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole			2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric			1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle			1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard			2 voix
Contre	**1 Voix**	**4,3 %**	
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie			1 voix
Abstention	**1 Voix**		
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier			1 voix
Non votants	**1 Voix**		
(Maire de Rosans) Tardy Lionel			1 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs

Adoptée

Date du vote : **15/09/2026 17:49:40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	96,0 %	
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis			1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy			1 voix
(Pommerol) Bompard Francis			1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice			1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe			1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre			2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles			1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe			1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy			1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard			1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier			1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole			1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric			2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin			1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis			1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole			2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric			1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle			1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel			1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard			2 voix
Contre	**1 Voix**	**4,0 %**	
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie			1 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Modification de la charte relative à la mise en œuvre du télétravail au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 17:53:10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**25 Voix**	**100,0 %**
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre par procuration à Ruysschaert Christelle		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Programme Leader entre Drôme et Montagnes : délégation à la Présidente pour la signature de prêts relais

Unanimité

Date du vote : **15/09/2026 17:57:44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **21**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **24**

Taux d'abstention : **4,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0 %
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre par procuration à Ruysschaert Christelle		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix

Abstention	1 Voix	
(Maire de St Auban sur Ouveze) Lebre Amélie		1 voix

votebox by quizzbox

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Soutien au programme d'éducation à l'environnement et au territoire : convention avec une plateforme de financement participatif en vue de la collecte de dons	**Unanimité**

Date du vote : **15/09/2026 18:40:26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **23**

Taux d'abstention : **4,2 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**23 Voix**	**100,0 %**
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre par procuration à Ruysschaert Christelle		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix
Abstention	**1 Voix**	
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix

Rapport des délibérations

Date : **15/09/2026 16:15:06**

Séance - 15/09/2026

Président :

Secrétaire :

Opération « infusettes – fontaines à eau » : revente de fontaines à des partenaires du territoire

Unanimité

Date du vote : **15/09/2026 18:44:06**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **24**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0 %
(Maire de St-Ferréol-Trente-Pas) Barbanson Fabienne par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Ville porte Veynes) Bellanger Françoise par procuration à Ferrigno Rosy		1 voix
(Pommerol) Bompard Francis		1 voix
(Sainte Colombe) Bossonnec Béatrice		1 voix
(Délégué CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Combes Pierre par procuration à Ruysschaert Christelle		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles		1 voix
(Nyons) Eysseric Bruno par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Ville porte Valréas) Ferrigno Rosy		1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) Hanus Gérard		1 voix
(La Roche St Secret Beconne) Leroy Didier		1 voix
(Ville porte Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) Phelippeau Eric		2 voix
(Délégué CCSB) Queyrel Kévin		1 voix
(Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Sud) Rossi Agnès par procuration à Peloux Nicole		2 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) Tenoux Gérard		2 voix